

## Séjours professionnels en Allemagne, Autriche, Espagne, Irlande, Italie, au Portugal et au Royaume-Uni pour les enseignants du second degré de l'enseignement public

---

### **Instruction du 07 novembre 2024 relative à l'appel à candidature pour les séjours professionnels en Allemagne, Autriche, Espagne, Irlande, Italie, au Portugal et au Royaume-Uni**

**Délégation académique aux relations européennes et internationales et à la coopération  
DAREIC**

**Affaire suivie par : Maïa AIT-HABIB  
Tél : 01 57 02 80 19  
Mél : maia.zaytoun@ac-creteil.fr**

---

*Texte adressé à mesdames et messieurs les chefs d'établissement sous couvert de Mesdames et monsieur les directeurs académiques des services de l'éducation nationale de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne*

---

Référence :

- *Note de service du 24-6-2024 relative aux échanges et actions de formation à l'étranger pour les enseignants : calendrier de dépôt et de traitement des candidatures pour l'année 2025-2026, publiée au BOEN n° 28 du 11-7-2024*
- 

La présente note informe du calendrier concernant les séjours professionnels en Allemagne, Autriche, Espagne, Irlande, Italie, Portugal et Royaume-Uni pour les enseignants de langue vivante et de discipline non linguistique du second degré de l'enseignement public.

---

L'appel à candidatures pour effectuer un séjour professionnel en Europe en 2025-2026 est ouvert.

Ces séjours s'adressent aux enseignants du second degré de l'enseignement public titulaires de leur poste.

Toutes les informations utiles relatives à ce programme pour le séjour dans les pays sélectionnés (Allemagne, Autriche, Espagne, Irlande, Italie, Portugal et Royaume-Uni) ainsi que pour l'accueil de professeurs européens sont contenues dans la note de service du 24-6-2024, notamment le calendrier avec les délais à respecter ainsi que sur le site de France Education International au lien suivant : <https://www.france-education-international.fr/partir-letranger/sejours-professionnels-pour-les-enseignants-francais?langue=fr>

Pour le départ d'un enseignant français : après avis et signature par le chef d'établissement, les dossiers doivent être transmis, par voie hiérarchique, aux inspecteurs de la discipline concernée pour avis.

La date limite des inscriptions en ligne est fixée au 12 mai 2025.

Les inspecteurs feront parvenir les dossiers à la DAREIC pour lundi 27 mai 2025.

Je vous remercie de bien vouloir suivre la procédure indiquée. Toute candidature ne respectant pas les délais quelle qu'en soit la raison, ou adressée directement à France Education international sans respect de la voie hiérarchique et des procédures, sera refusée.

**Pour la rectrice et par délégation,  
La secrétaire générale adjointe en charge des politiques éducatives  
Signée  
Francette Dalle Mese**